

Rapport d'activité du comité de protection des personnes

(A adresser au directeur général de l'agence régionale de santé concernée)

Comité de protection des personnes (indiquer le nom du comité): **CPPI dF7**

Année: **2022**

1. Données générales

Séances plénières tenues par le CPP dans l'année	13
Séances restreintes tenues par le CPP dans l'année	1+12 réunions bureau
Dossiers dont l'examen a été reporté faute de quorum	0
Séances reportées faute de quorum	0
Dossiers dont l'examen a été reporté faute d'expertise adaptée	0

2. Nombre de demandes de modifications substantielles déposés en dehors du SI RIPH2G

AUCUNE

	Nombre de dossiers examinés *	Dont nombre d'avis favorables	Dont nombre d'avis défavorables
Recherches biomédicales initialement déclarées/autorisées avant le 26/08/2006			
Recherches biomédicales autorisées depuis le 27/08/2006			
Recherches visant à évaluer les soins courants			

* Dossiers examinés par le CPP ayant donné lieu à un avis définitif dans l'année.

3. Promoteurs/demandeurs

Rencontrez-vous des difficultés avec les promoteurs? Si oui, lesquelles?

Mauvaise qualité rédactionnelle des notes d'information/consentement par les promoteurs industriels

4. Informations générales sur les membres du comité de protection des personnes

4.1 Composition du CPP au 31 décembre de l'année N-1 (pour les membres du CPP présents depuis plus de 6 mois au 31 décembre de l'année visée par le bilan)

ANNEXE
Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

PREMIER COLLEGE

Personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Catherine HILL Michel BOTTLAENDER Renaud de BEAUREPAIRE Thi-Chièn TRAN	Gianpaolo DE FILIPPO François HIRSCH Katia BOURDIC Anne MATHIEU
Médecins généralistes	
A désigner	A désigner
Pharmaciens hospitaliers	
Anne-Marie TABURET	Muriel BOCQUENTIN
Auxiliaires médicaux	
Marie-Thérèse RANNOU	A désigner

DEUXIEME COLLEGE

Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques	
Pascal CASOURANG	Agnès SPIQUEL
Personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	
Mireille COSQUER A désigner	A désigner A désigner
Personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Françoise BOISSY Claire OLIVIER	Valérie-Ann LAFOY A désigner
Représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Annie LABBE Claude COTTET A désigner	Georges MARDUEL Marc COLMAR A désigner

4.2 Participation des membres aux réunions du CPP de l'année N-1

Impossible à calculer

Voir présence aux séances sur le SI

		Taux d'assiduité en %	Motif si taux inférieur à 50 %
1 ^{er} collège	Personne ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine	...%	
	Personne qualifiée en matière de biostatistique ou d'épidémiologie	...%	
	Médecin généraliste	...%	
	Pharmacien hospitalier	...%	
	Auxiliaire médical	...%	
2 ^{ème} collège	Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique	...%	
	Personne qualifiée en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale	...%	
	Personne qualifiée en raison de leur compétence en matière juridique	...%	
	Représentant des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L. 1114-1	...%	
	Personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L. 1123-7	...%	
	Taux global d'assiduité		

* Taux d'assiduité = Nombre total des participants effectifs aux séances tenues sur l'année / Nombre de participants théoriques aux séances tenues sur cette même année.

4.3 Personnes employées par le CPP au 31 décembre de l'année N-1

	Nombre	ETP	Qualification principale
Personnel sous contrat	1	0,5	RA
Personnel mis à disposition par un établissement public de santé	1	1	RA
Autre personnel mis à disposition (préciser...)			
Total	2	1,5	

4.4 Indemnisation des membres des CPP pour perte de revenu du fait de leur participation aux séances du comité de l'année N-1

Aucune réunions en soirée 19-23h (voir au delà si nécessaire)

	Nombre de membres concernés	Montant sur l'année
Travailleurs salariés	0	
Travailleurs indépendants	0	
Total	0	

4.5 Indemnisation des rapporteurs de l'année N-1

Cf tableaux ci-dessous de calcul des indemnités envoyés à F Cano

1^{er} semestre

RAPPORTEURS								METHODOLOGISTES				PRESIDENT	Montant brut à payer	
RIPH 1	RIPH 2	RIPH 3	MEDICAMENT	DISPOSITIF MEDIC.	MODIF. SUBST	ICPR	DOSSIERS AOUT	RIPH 1	RIPH 2	DISPOSITIF MEDIC. 1	DISPOSITIF MEDIC. 2	PRESIDENT		
135	90	90	135	135	45	0	15	135	67,5	135	67,5	100		
3	1				6								765,00 €	
3	1				8							2	1 055,00 €	
1	1				6								495,00 €	
0	5				6								720,00 €	
0	2				6								450,00 €	
4	1				6								900,00 €	
1	4				6								765,00 €	
1	3				6								675,00 €	
5	1				3			3					1 305,00 €	
2	2			2	8							2	1 280,00 €	
2	2				6								720,00 €	
1	1				3								360,00 €	
2	2			2	6								990,00 €	
3	1				12							3	1 335,00 €	
0	0												- €	
5	1				6								1 035,00 €	
0	0												- €	
2	3				6								810,00 €	
4	1				6								900,00 €	
0	4				6								630,00 €	
2	0				3								405,00 €	
													- €	
													- €	
													- €	
													- €	
													- €	
													- €	
41	36	0	0	4	115	0	0	3	0	0	0	7	15 599,00 €	
													Rapporteurs	14 490,00 €
													Méthodologistes	405,00 €
													ICPR	- €
													Président	700,00 €

2^{ème} semestre

RAPPORTEURS								METHODOLOGISTES				PRESIDENT	Montant brut à payer	
RIPH 1	RIPH 2	RIPH 3	MEDICAMENT	DISPOSITIF MEDIC.	MODIF. SUBST	ICPR	DOSSIERS AOUT	RIPH 1	RIPH 2	DISPOSITIF MEDIC. 1	DISPOSITIF MEDIC. 2	PRESIDENT		
135	90	90	135	135	45	0	15	135	67,5	135	67,5	100		
	1		3		3								630,00 €	
	3		2		13							2	1 325,00 €	
	2		3		12		1						1 140,00 €	
	3		4		5		1						1 050,00 €	
	1		0		3								225,00 €	
	2		2		12		1						1 005,00 €	
	6		0		5								765,00 €	
	0		5		4		1						870,00 €	
	1		5		2			4					1 395,00 €	
	0		3		13		1					2	1 205,00 €	
	2		3		5								810,00 €	
	0		0		0								- €	
	0		4		13		1						1 140,00 €	
	3		3		21		1					4	2 035,00 €	
	0		0		0								- €	
	1		6		12		1						1 455,00 €	
	0		0		0								- €	
	1		3		2								585,00 €	
	0		6		5		1						1 050,00 €	
	0		4		4			2					990,00 €	
	0		7		4		1						1 140,00 €	
	2		0		0								180,00 €	
	3		1		0		1						420,00 €	
													- €	
													- €	
													- €	
													- €	
0	31	0	64	0	138	0	11	6	0	0	0	8	19 415,00 €	
													Rapporteurs	17 805,00 €
													Méthodologistes	810,00 €
													ICPR	- €
													Président	800,00 €

4.6 Indemnisation des experts et des spécialistes mentionnés aux articles R. 1123-13 de l'année N-1

	Nombre de membres concernés	Montant sur l'année
Demandes initiales	0	
Demandes portant sur des modifications substantielles	0	
Total		

5. Commentaires et observations Quels sont d'après vous les points forts et les difficultés de votre CPP?
Quelles améliorations proposeriez-vous?

Points forts :

RA et membres motivés ; qualité des rapports rédigés par les membres ; qualité des échanges en séance ; disponibilité des membres

Salle de réunion mise à disposition avec visio permettant les réunions mixtes présentiel et distanciel expliquant un taux d'assiduité très important et un quorum toujours atteint pour des réunions en soirée (19-23h)

Points à améliorer :

- Difficulté pour le RA mi-temps partagé sur 2 CPP dont les façons de travailler et délégations de tâche sont différentes
- RA en télétravail (bureau CPP non fonctionnel) et impossibilité d'indemnités pour la connexion internet et téléphone du domicile
- Appropriation du CTIS difficile du fait du lien avec le RIPH2G loin d'être optimal et donc travail sur 2 SI très chronophage
- Prévoir formation « de base » de qualité une fois par an pour les nouveaux membres en particulier du collège 2
- Tâches administratives lourdes et chronophage ; relation avec les directions hospitalières difficiles

A Paris. le.....12 janvier 2023

Signature du président du comité

Anne-Marie Taburet

